











CONVENTION LYCÉE / CENTRALE LILLE – IEMN LYCÉE SAINTE MARIE DE BEAUCAMPS-LIGNY PROGRAMME PEI SCIENTIFIQUE

Le Programme d'Études Intégrées (PEI), créé en 2007 par Sciences Po Lille, bénéficie du soutien de nombreux partenaires parmi lesquels la Région Hauts-de-France, ainsi que le ministère de l'Éducation Nationale avec lequel une convention-cadre est en cours de renouvellement. Par ailleurs, le programme est labellisé « Cordées de la réussite ».

Le programme PEI est un outil de formation dont les objectifs sont :

- Accompagner les élèves à la réussite de leur cursus scolaire et à l'entrée dans l'enseignement supérieur ;
- Stimuler la curiosité et l'ambition des élèves vers des études de haut niveau ;
- Améliorer les compétences orales des élèves ;
- Valoriser les élèves, les professeurs et leurs établissements.

Ce programme s'adresse aux lycéennes et lycéens boursiers de l'enseignement secondaire ou futurs boursiers de l'enseignement supérieur, motivés, curieux et à bon potentiel scolaire.

Il est convenu ce qui suit entre Centrale Lille composée de l'École Centrale de Lille et de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Lille (ENSCL), l'IEMN de Villeneuve d'Ascq, le lycée Sainte-Marie de Beaucamps-Ligny, Sciences Po Lille et :

Le lycée :	 	 	 	
Adresse:	 	 	 	

I - Le lycée adhère au programme PEI Scientifique pour l'année scolaire 2023-2024. Cette adhésion prend effet au 4 septembre 2023. Elle s'achève le 6 juillet 2024.

II - Le lycée transmet les informations concernant le programme PEI Scientifique aux élèves de Terminale. Il favorise l'organisation de réunions d'information concernant les filières d'études développées à Centrale Lille, l'IEMN et le lycée Sainte-Marie de Beaucamps-Ligny.

III - Le lycée procède, sous la responsabilité du proviseur, à une première lecture des dossiers d'élèves de Terminale volontaires issus d'une filière STI2D ou ayant sélectionné des enseignements de spécialité liés aux sciences. Ce processus s'opère en septembre de l'année en cours.

Cette procédure de sélection doit prendre en compte deux éléments importants :

- La nécessité de constituer des groupes d'au moins trois élèves en Terminale dans la mesure du possible.
- La nécessité d'inclure dans le programme des élèves de condition modeste volontaires et motivés.

Une commission composée de professeurs et de partenaires du programme étudie les dossiers d'inscription. À la suite de cette commission, la liste définitive est arrêtée et communiquée au lycée.











IV - Centrale Lille, l'IEMN et le lycée Sainte-Marie s'engagent à permettre l'accès au programme PEI Scientifique aux élèves retenus pour la durée de la période considérée sous réserve de l'acquittement d'un droit d'entrée de 20€ par élève (à la charge de celui-ci). À cette condition, tous les coûts pédagogiques et logistiques du programme sont pris en charge par Sciences Po Lille à l'exception des déplacements vers Centrale Lille, l'IEMN et le lycée Sainte-Marie. Ces derniers sont à la charge des lycées inscrits dans le dispositif PEI Scientifique.

V - Le lycée s'engage à assurer aux élèves, au sein de l'établissement, les facilités suivantes :

- La tenue de l'atelier PEI sur un créneau fixe et régulier au minimum deux fois par mois
- La possibilité de reprographier les documents mis en ligne sur la plateforme PEI (https://www.programmepei.com/)
- La prise en charge, si possible, des coûts de transport et autres frais engendrés par le programme.

VI – Dans le lycée, l'encadrement des élèves de Terminale retenus dans le programme est assuré par un ou plusieurs professeurs référents selon le nombre d'élèves impliqués. Le nom des professeurs référents est communiqué à Sciences Po Lille. Le proviseur désigne le ou les professeurs référents pour la durée de l'année scolaire. L'investissement du ou des professeurs référents doit être valorisé.

VII - Pour l'exercice de sa mission, le professeur référent participe aux réunions organisées par Sciences Po Lille. Il accompagne ses élèves lors des journées de rassemblement.

VIII - Une attitude polie des élèves sélectionnés est exigée à l'égard de tous les membres de la collectivité scolaire et de tous les membres du programme PEI. Tout manquement à ces règles est passible d'exclusion du programme, de sanctions disciplinaires voire de poursuites judiciaires. En cas de non-respect de la charte d'engagement signée dans le dossier d'inscription (participation assidue aux séances de travail au sein de l'établissement, présence à tous les rassemblements dont le calendrier figurera sur la plateforme https://www.programmepei.com/) l'élève ne sera pas autorisé à poursuivre le programme.

IX - Centrale Lille, l'IEMN, le lycée Sainte-Marie et Sciences Po Lille s'autorisent l'utilisation respective de leurs logos dans leur communication interne et externe.

X- Sciences Po Lille s'engage à valoriser le travail des groupes PEI Scientifique qui auront obtenu la première mention et la deuxième mention lors de la soutenance organisée en fin d'année scolaire. Les élèves ayant obtenu la meilleure mention recevront un prix d'une valeur de 80 euros, les élèves arrivés en deuxième position obtiendront un prix d'une valeur de 50 euros.

Fait à	 , le	······

Signature et cachet
Pierre Mathiot

Signature et cachet Le proviseur du lycée